



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

T +41 26 305 10 40
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

PAR COURRIEL

Département fédéral de l'économie, de la formation
et de la recherche DEFR
Monsieur Guy Parmelin
Conseiller fédéral
Palais fédéral
3003 Berne

Courriel : avig-revision@seco.admin.ch

Fribourg, le 28 janvier 2025

2025-220

Modification de l'ordonnance sur l'assurance-chômage et l'ordonnance sur l'indemnisation des caisses de chômage -Procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,
Mesdames, Messieurs,

Nous nous référons à la consultation susmentionnée et avons l'avantage de vous communiquer la prise de position du canton de Fribourg à ce sujet.

Par la présente, nous vous informons que, d'une manière générale, nous approuvons le projet de modification de l'ordonnance sur l'assurance-chômage et l'ordonnance sur l'indemnisation des caisses de chômage.

En particulier, nous considérons que ces modifications constituent une avancée significative pour l'amélioration de la gouvernance et de l'efficacité des dispositifs de l'assurance-chômage. Nous saluons particulièrement les points suivants :

> Renforcement de la transparence et de la performance administrative :

Le nouveau mécanisme d'indemnisation, articulé autour d'indicateurs de performance et du système de bonus-malus, offre une approche moderne et rigoureuse. Il favorise une gestion responsable et efficace des ressources financières allouées à l'exécution des tâches des CCh.

> Neutralité financière et impact attendu sur la qualité des prestations :

Nous apprécions l'attention portée à la maîtrise des coûts, assurant une mise en œuvre sans incidence financière additionnelle pour la Confédération, tout en visant une utilisation optimale des ressources, qui devrait générer à terme des économies et améliorer la qualité des services rendus.

Nous considérons que ces propositions s'inscrivent pleinement dans une dynamique de modernisation institutionnelle, en phase avec les objectifs d'efficacité et de transparence prônés par le législateur.

En conséquence, nous soutenons leur adoption dans les délais prévus et nous engageons, dans la mesure de nos compétences, à faciliter leur mise en œuvre.

Tout en vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Jean-François Steiert, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

L'original de ce document est établi en version électronique

Copie

—

à la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle, pour elle et la Caisse publique de chômage ;
à la Chancellerie d'Etat.